

CPER EFEC
Mardi 6 novembre 2018

Participants

Dijon : Lucie Corbin, Elsa Lang Ripert, Marielle Le Mener, Sandrine Garcia, Nicolas Monot (conseiller en FC rectorat), Marie Gérard (représentante étudiant L3 présentielle), Julien Berthaud (IGR IREDU)

Nevers (visio) : Annick Desbizet, Nathalie Pinsard, Alice Meinier (représentante étudiant L3 CFOAD),

Mâcon (visio) : Valérie Delhomme, Christine Collière-Whiteside

Désignation du président intérim du CPER

En l'absence de Géraldine Farges en congé maladie pour une durée indéterminée, Elsa Lang Ripert propose la nomination de Marielle Le Mener qui assurera l'intérim de la présidence du CPER et la coordination de la licence en collaboration étroite avec les responsables pédagogiques.

Proposition acceptée.

Marielle Le Mener est nommée présidente par intérim du CPER

Modifications des fiches filières
--

RAPPEL :

- les modifications adoptées ne peuvent s'appliquer qu'à compter de la rentrée 2019-20
- toute modification du volume horaire doit se faire à coût constant

L3 S5 UE5 Option IDS ec2 : « Français / Ecritures » (18hTD)

Demande de l'enseignante de répartir les heures TD (18H) en heures TD et TP (9HTP et 9HTP réparties en 4,5x2)

En l'absence de précision de l'objet de la demande, en l'absence de contenu précis du cours et étant donné que cette répartition diminue le volume horaire en face à face pédagogique pour chaque étudiant, le CPER choisit de ne pas délibérer sur cette demande de modification.

L'enseignante devra préciser sa demande : ?

- Pour quels motifs pédagogiques formule-t-elle cette demande ?

Annick Desbizet rappelle qu'une demande identique a été faite l'année dernière pour la matière « Culture humaniste » en L1, demande qui avait été refusée en raison de la diminution du volume horaire en face à face pédagogique par étudiant que cela représentait. Si la demande pour « Français/Ecritures » est acceptée, elle réitère sa demande pour « Culture humaniste ».

L'enseignante devra préciser sa demande :

- **Pour quels motifs pédagogiques formule-t-elle cette demande ?**

Demande à ré-étudier lors d'un prochain CPER

L2 S4 UE6 ec1 « Approches anthropologiques de l'éducation » - demande de modification de l'intitulé

Origine de la demande : le cours avait jusqu'ici un contenu philosophique et non anthropologique.

Cependant, Sandrine Garcia rappelle qu'une nouvelle enseignante a repris ce cours cette année et qu'elle oriente son contenu vers l'anthropologie.

Lucie Corbin rappelle que ce cours a initialement été prévu pour pallier le sous-service d'un enseignant de philosophie. Or, à ce jour, l'enseignant concerné n'a plus nécessité de combler son service mais n'est pas en mesure d'assurer un cours d'anthropologie. Lucie Corbin explique qu'à contrario, certaines matières de la licence ont un volume horaire insuffisant. Selon elle, il convient donc de s'interroger sur la cohérence pédagogique d'un cours d'anthropologie dans le contenu de la licence.

Les participants présents sont unanimes : ce type de réflexion ne pourra avoir lieu qu'avec une vision globale des contenus de tous les enseignements de la licence. Cela relance la question du livret de formation qui n'est toujours pas disponible.

Nathalie Pinsard indique qu'à Nevers, aucun enseignant n'est en mesure d'assurer ce cours et qu'elle n'a pu trouver aucun enseignant extérieur pour le faire.

La question sera posée à Carole Reynaud-Paligot et les réseaux seront activés pour trouver un enseignant capable d'assurer ce cours à Nevers.

La demande de modification n'a pas lieu d'être à ce jour dans la mesure où, cette année, le cours assuré est bien un cours d'anthropologie.

Demande non étudiée par le CPER.

Relance de la construction des livrets de formation. Le service formation récupère les fiches utilisées par Nevers pour établir les contenus de cours et contacte les enseignants de la L2 et de la L3 pour récupérer ces fiches avant fin 2018 (délai de rigueur).

→ Reprendre le format de la fiche de L1 (voir Annick) et refaire passer à tous les enseignants L2-L3 pour un retour fin d'année civile

L1 S2 UE5 ec1 « Connaissance des systèmes d'éducation, de formation et de culture » et ec2 « Pédagogie d'hier et d'aujourd'hui » - demande de fusion des deux ec

- L'UE5 devient une UE avec un seul ec intitulé « Pédagogies d'hier et d'aujourd'hui »
- Volume horaire : 6hCM + 16hTD
- Mise en œuvre rentrée 2019-2020

Modification adoptée par le CPER

CPER EFEC
Mardi 6 novembre 2018

Identité du parcours culturel à Nevers en L1 avec un stage à effectuer

RAPPEL : petit flux la première année qui n'a pas posé de problème. L'effectif de 70 les années suivantes ne permet pas d'assurer des terrains de stage et un suivi de stage pour tous.

Proposition d'Annick Desbizet = réserver le stage à une minorité d'étudiants mais les modalités d'organisation et de validation sont à préciser.

Les termes utilisés concernant ce stage dans la FF permettent de ne pas forcément rendre ce stage obligatoire.

Décision du CPER : 2018-2019 – Seuls les étudiants qui le souhaitent effectueront ce stage et les terrains de stage seront proposés uniquement sur le bassin de Nevers

Une modification du paragraphe sur le stage culturel Nevers est à prévoir pour la rentrée rentrée 2019 sur la fiche filière L1 :

- **Conditions du stage à préciser**
- **Modalités d'évaluation à préciser**
- **Intégrer le stage dans les UE facultatives EFEC**

Demande à ré-étudier lors d'un prochain CPER

Modalités d'évaluation en 1ère et 2ème session :

Origine de la demande :

- Manque d'harmonisation sur les pratiques entre Dijon et Nevers
- Difficulté d'évaluer des ec en CT en session 2 alors qu'ils sont évalués en CC en session 1

Annick Desbizet a contacté chaque enseignant de Nevers et réalisé un tableau synthétique des modalités d'évaluations possibles en session 2.

Les MCC doivent être identiques à Nevers et à Dijon. Or, les enseignants dijonnais n'ont pas été concertés. Par conséquent, aucune décision ne peut être prise ce jour.

Thierry Hohl et Annick Desbizet doivent travailler ensemble pour proposer un tableau récapitulatif des MCC session 2 identique sur les deux sites.

Demande à ré-étudier lors d'un prochain CPER

Modalité "travail à rendre" prévoir un cadrage plus précis

Pour la modalité "travail à rendre" prévoir un cadrage plus précis, proposition de remettre les travaux via plubel et en parallèle une version papier au secrétariat (pour éviter les envois par mail et lutter contre le plagiat)

Ce sujet n'est pas abordé lors du CPER

Stage obligatoire

Modification du coefficient : passer de 1 à 0,5

Cette modification va de paire avec l'harmonisation des notes attribuées aux stages sur les deux sites.

Décision du CPER : le coefficient ne change pas mais, dans un premier temps, un travail est activé pour harmoniser les modalités d'évaluations avec un rapport écrit.

Cahier des charges (CdC) du stage à valider

- Echanges autour de l'harmonisation des CdC
- Annick Desbizet re-travaille le CdC L1 pour le simplifier
- Valérie Delhomme re-travaille le CdC L2 par rapport au document proposé par Annick Desbizet
- Proposition que le CdC de L3 contienne un contenu analytique plus approfondi, à discuter au retour de Géraldine Farges

Décision du CPER : Nevers et Dijon se concertent pour finaliser les CdC L1 et L2 afin qu'ils soient identiques sur les deux sites.

6) Réflexion sur l'évolution pédagogique de la 1ère année à la 3ème année de la licence :

- réflexion à avoir sur la progression des cours de la L1 à la L3, recueil à prévoir auprès des titulaires de l'architecture des cours
- et dans la lignée de ce que Géraldine avait proposé, réflexion sur les changements liés au concours PE et à l'articulation des parcours

Le CPER décide de ne pas aborder ce sujet dans la mesure où la potentielle réforme est en cours et qu'aucune information fiable n'est disponible.

Parcoursup

critères d'admission, sectorisation, demande de dérogation : proposition d'adaptation des coefficients des notes retenues pour certaines disciplines

Sectorisation

RAPPEL : Rentrée 2018 : les étudiants du 21 dépendent de Dijon et les étudiants du 71, 58 et 89 dépendent de Nevers.

La renonciation à la sectorisation est envisagée mais des questions techniques sont posées. Séverine Delaunay, en charge de la gestion administrative et de la configuration de la plateforme Parcoursup pour l'uB est jointe par téléphone pendant le CPER :

- *Possibilité pour le candidat de candidater sur les deux sites ou sur un seul, au choix ? Dans ce cas, s'il reste des places sur le site de Nevers, est-il possible de basculer des candidatures de Dijon sur Nevers ?*

Réponse de S. Delaunay : Il est possible pour un candidat de candidater sur deux sites Dijon et Nevers (cela représente alors deux vœux) ou sur un seul site. Mais il n'est pas possible de basculer une candidature d'un site vers l'autre.

- *Possibilité pour le candidat de candidater sur une seule licence EFEC Bourgogne ? Dans ce cas, est-il possible d'affecter les étudiants sur un site géographique à l'issue du classement ?*

Réponse de S. Delaunay : Parcoursup est configuré de telle manière que lorsqu'un diplôme est proposé sur plusieurs sites, un site équivaut à une formation, et donc un vœu. Cette option n'est donc techniquement pas envisageable en l'état.

La CPER décide de renoncer à la sectorisation. Les candidats pourront postuler sur les 2 sites ou sur 1 seul quelle que soit leur adresse postale.

Attendus

- **Reconduction des attendus de l'année 2017-2018**
- **Ajout des Sciences**
- **Suppression du projet de motivation (lettre de motivation)**

Capacité

- **Dijon : 60 +10 (reconduction à l'identique)**
- **Nevers : 55 + 10 (modification)**

Dispositif AGIL

Le CPER décide de ne pas intégrer le dispositif en 2019-2020

Questions diverses

Question de Sandrine Garcia : Pourquoi la non-compensation en Master ESE a-t-elle été retoquée ?

La compensation fait partie intégrante du référentiel LMD de l'uB depuis longtemps. Seuls les organismes spécifiques ont la possibilité d'y déroger (Espé, IUT notamment).

Il est rappelé que la non compensation a été validée en CE Espé et que ce sont les instances universitaires qui ont refusé cette modification.

Demande de Maïke Johannpeter relayée par Marielle Le Mener: proposer l'allemand en LV obligatoire comme l'anglais ou l'espagnol

Annick Desbizet indique que la question a déjà été débattue et que l'anglais étant la langue prise en Master MEEF 1^{er} degré, diplôme auquel une majorité d'étudiant de la licence se destinent, les étudiants s'orientent plutôt naturellement vers l'anglais. Marie Girard explique que les demandes des étudiants sont faibles pour l'allemand.

De plus, si cette proposition est mise en place, cela doit se faire de manière pérenne. Or, Maïke Johannpeter n'est présente que temporairement à l'uB dans le cadre d'un échange avec l'université de Mayence et pourrait ne plus être présente l'année prochaine. En outre, un cours d'allemand en LV obligatoire ne peut pas être ajouté cette année.

Question de Alice Meinier

Des évaluations des enseignements ont sollicité les étudiants l'année dernière mais les étudiants n'ont eu aucun retour.

Il s'agit probablement des évaluations du CIPE.

Il conviendrait de contacter le CIPE pour qu'il transmette aux responsables pédagogiques EFEC les conclusions de ces évaluations.

Cette question relance le sujet de la visibilité de l'architecture globale de la licence. Il est important que les principaux acteurs pédagogiques se réunissent de nouveau pour échanger sur le contenu précis de la licence, faire le bilan sur les évolutions de la maquette depuis sa création.

La progression de la L1 à la L3 est ajoutée à l'ordre du jour du prochain CPER :

- Les représentants étudiants siégeant au CPER contactent leurs homologues sur ce sujet
- Un travail sur la pertinence des enseignements doit être envisagé

Appel à mobilisation jeudi 8 novembre

Laurence Morel demande à pouvoir contacter les étudiants EFEC et de les convier à une AG pour les informer des projets de la réforme à venir.